

Faits et chiffres
Pharmacies suisses 2017

Impressum

Rédaction et statistiques
pharmaSuisse

Conception
Scarton Stingelin AG, Berne-Liebefeld

Impression
Stämpfli AG, Berne

Tirage
8000 de, 4000 fr

Pour une meilleure lisibilité, c'est généralement la forme masculine qui est employée dans la présente publication pour les dénominations de fonction. Elle se réfère toutefois aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

© pharmaSuisse, 2017, Berne-Liebefeld
Reproduction autorisée avec mention de la source.



imprimé en
suisse

Chère lectrice, cher lecteur



Les prestations des près de 1800 équipes de pharmacies de Suisse sont comparables à l'eau potable: accessibles facilement et partout, elles offrent une qualité et une fiabilité exceptionnelles, et sont utiles, voire essentielles dans presque toutes les situations. Les pharmacies et l'eau potable ont de nombreux dénominateurs communs, que ce soit en termes de soins de base, de sécurité ou de promotion de la santé. Et il est normal que ces deux éléments fondamentaux ne soient pas gratuits, puisque la santé et la qualité de vie ont un prix. Soyez-en sûr, ce prix est largement inférieur à ce que vous payeriez si l'on vous coupait soudainement l'eau du robinet et que vous deviez acheter des bouteilles d'eau minérale au supermarché.

Voyez par vous-même. Vous trouverez ici tous les faits et chiffres concernant les pharmacies suisses. Nous vous souhaitons une lecture rafraîchissante. À votre santé!

Fabian Vaucher
Président-directeur général de pharmaSuisse

Sommaire

Les pharmacies sont le premier interlocuteur pour les questions liées à la santé.

		Page
Fait n° 1	21 022 personnes en Suisse sont salariées d'une pharmacie.	10
	Nombre de collaborateurs dans les pharmacies	11
Fait n° 2	Le nombre de pharmacies par habitant baisse.	12
	Évolution du nombre de pharmacies et de drogueries, et croissance de la population	12
Fait n° 3	Les Suisses vont plus volontiers chez le pharmacien que chez le médecin.	13
Fait n° 4	Par rapport au reste de l'Europe, la Suisse compte une faible densité de pharmacies.	14
	Densité de pharmacies par rapport au reste de l'Europe	15
Fait n° 5	Sur un marché disputé, les pharmacies évoluent dans un contexte très dynamique.	16
Fait n° 6	De nouvelles baisses de marges exigeraient une réduction du personnel.	18
	Répartition du chiffre d'affaires selon les chiffres du compte annuel	19
	Répartition du chiffre d'affaires sans charges de marchandises	21
Fait n° 7	La Suisse a besoin de plus de pharmaciens.	22
	Diplômes de pharmacie en Suisse	23

Les pharmacies assurent les soins médicaux de base en Suisse.

		Page
Fait n° 8	Les pharmacies sont le premier interlocuteur pour les questions de santé.	26
	Le rôle des pharmaciens	27
Fait n° 9	Le pharmacien propose des solutions en cas de problèmes de santé.	28
	La pharmacie, centre de compétence des prestations de santé	29
Fait n° 10	Les fausses incitations menacent la sécurité de l'approvisionnement.	30
	Densité de pharmacies, densité de médecins et prestations AOS selon le canton	31
Fait n° 11	Le second contrôle par le pharmacien accroît la sécurité pour les patients.	32
	Emballages remis, validations médicament et traitement de médicaments sur ordonnance à la charge de l'AOS	33
Fait n° 12	Les pharmacies fournissent des prestations de haute qualité contrôlées.	34
	Nombre de pharmacies contrôlées et résultats	35
Fait n° 13	Le manque d'adhésion thérapeutique coûte 30 milliards par an, en Suisse.	36
	Le plus grand défi chez les malades chroniques: l'adhésion thérapeutique	37
Fait n° 14	Un patient qui adhère au traitement engendre 4 x moins de coûts.	38
	L'adhésion thérapeutique fait baisser les coûts	39
Fait n° 15	Les pharmaciens accompagnent les malades chroniques.	40
	Prestations pharmaceutiques individuelles de la convention tarifaire RBP	40

		Page
Fait n° 16	L'assistance pharmaceutique en EMS réduit les coûts.	41
	Coûts liés aux médicaments en EMS avec et sans assistance pharmaceutique – Tendances	41
Fait n° 17	Les pharmacies travaillent main dans la main avec les médecins et les caisses.	42
	Évolution du nombre de pharmacies netCare	43
	Pharmacies netCare par canton	44
Fait n° 18	Les cercles interprofessionnels de qualité réduisent les coûts.	45
	Coûts des médicaments avec et sans cercle de qualité	45

Les pharmacies favorisent la bonne santé de la population.

Fait n° 19	Le pharmacien s'y connaît le mieux en matière de médicaments.	48
	Formations universitaire, postgrade et continue des pharmaciens	49
Fait n° 20	Grâce à la prévention en pharmacie, les personnes en bonne santé le restent plus longtemps.	50
	Vaccination en pharmacie sans ordonnance et sans rendez-vous	51
Fait n° 21	Les pharmaciens obtiennent davantage de compétences.	52
	Catégories actuelles de remise des médicaments	53
	Catégories futures de remise des médicaments	53
Fait n° 22	La population a grande confiance en ses pharmaciens.	54
	Confiance dans les différents acteurs en cas de maladie à évolution normale	55

Les pharmaciens s'assurent que les patients bénéficient de médicaments et de traitements adaptés et sûrs.

		Page
Fait n° 23	Le prix des médicaments est fixé par les autorités.	58
	Composition des coûts des médicaments sur ordonnance et à charge des caisses	59
Fait n° 24	Le pharmacien gagne le moins avec les médicaments coûteux.	60
	Marges de distribution – Catégories de remise A et B pour le calcul du prix public à partir du prix de fabrique	60
	Répartition des coûts de médicaments plus ou moins chers	61
Fait n° 25	Les pharmacies ont «bien fait leurs devoirs». Quand les autres acteurs suivront-ils?	62
	Indice des prix des médicaments et des prestations de soins	63
Fait n° 26	Pour les médicaments coûteux, le pharmacien doit débourser.	64
	Évolution du volume des ventes par catégorie de prix	65
Fait n° 27	Les pharmaciens réclament une rémunération équitable et durable.	66
	Couverture juste des coûts sur les médicaments onéreux	66
Fait n° 28	Avec la convention RBP, les pharmacies ont économisé plus d'un milliard.	68
	Évolution des coûts des médicaments RBP	69
Fait n° 29	L'augmentation des volumes engendre plus de charges, mais moins de revenus.	70
	Chiffres clés – Remise de médicaments des catégories A et B de la liste des spécialités	71
Fait n° 30	Les rabais accordés aux caisses-maladie totalisent à 680 millions de francs.	72
	Économies liées aux rabais	73

Les pharmacies déchargent les médecins de famille et les hôpitaux, et réduisent les coûts.

		Page
Fait n° 31	Sur la totalité des coûts de la santé seuls 6,5% passent par les pharmacies.	76
	Coûts du système de santé selon le fournisseur de biens et services	76
Fait n° 32	Les coûts du système de santé augmentent de manière disproportionnée.	77
	Évolution du produit intérieur brut, des coûts du système de santé, des primes d'assurance-maladie et de la population	77
Fait n° 33	L'assurance de base ne prend en charge qu'un tiers des frais de santé.	78
	Coûts du système de santé selon le régime de financement	78
Fait n° 34	Les médicaments grèvent peu le budget des ménages.	79
	Structure des dépenses des ménages suisses	79
Fait n° 35	Les hôpitaux et les médecins sont les principaux responsables des dépenses et inducteurs de coûts.	80
	Prestations de l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon le groupe de coûts	80
Fait n° 36	La moitié des médicaments en Suisse est vendue par les médecins et les hôpitaux.	82
	Répartition AOS et automédication selon le fournisseur de biens et services	83
Fait n° 37	La population suisse paye 1 milliard de sa poche.	84
	Répartition des coûts des médicaments dans les pharmacies	85
Fait n° 38	La vente par correspondance est peu judicieuse et même dangereuse.	86

Les pharmacies sont le premier interlocuteur pour les questions liées à la santé.

1792

pharmacies publiques
en Suisse.

21 022

collaborateurs dans
les pharmacies suisses.

331 975

personnes se rendent chaque
jour dans une pharmacie.

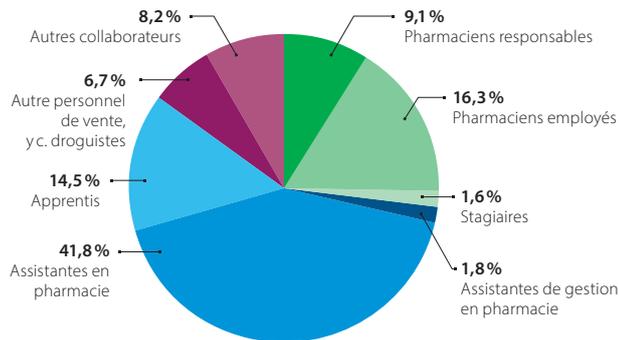
Fait n° 1 | 21 022 personnes en Suisse sont salariées d'une pharmacie.

En Suisse, 1792 pharmacies et leur personnel hautement qualifié constituent un pilier essentiel des soins médicaux de base. Les collaborateurs conseillent leurs clients de manière compétente et d'égal à égal sur toutes les questions en rapport avec la santé. Jeunes et vieux bénéficient d'un soutien rapide en cas de troubles aigus, et ce, sans rendez-vous et dans un lieu facile d'accès. Les prestations des équipes de pharmacies sont tout aussi précieuses en matière de prévention. Et pour les personnes souffrant de plusieurs maladies ou d'affections chroniques, la pharmacie est un point d'ancrage important. Elle les aide à maintenir leur qualité de vie et à prendre les médicaments de manière sûre et efficace.

Un employeur apprécié

Les pharmacies constituent un élément majeur de l'économie suisse et garantissent des places de formation et des postes de travail. La pénurie fréquente de médecins de famille augmente l'importance de la première prise en charge médicale en pharmacie. En effet, les officines offrent une solution à la plupart des problèmes de santé sans complications. En tant que PME, les pharmacies emploient au total 21 022 personnes en Suisse et la tendance est à la hausse en raison de l'évolution démographique. Chaque année, les pharmacies permettent à environ 1000 apprentis d'amorcer leur vie professionnelle. En outre, elles proposent des modèles prisés de travail à temps partiel.

Nombre de collaborateurs dans les pharmacies



Professions médicales (universitaires)

Pharmaciens responsables	1916	9,1%
Pharmaciens employés	3424	16,3%
Stagiaires	337	1,6%

Autres professions en pharmacie

Assistants de gestion en pharmacie	373	1,8%
Assistants en pharmacie	8799	41,8%
Apprentis	3051	14,5%
Autre personnel de vente, y.c. droguistes	1401	6,7%
Autres collaborateurs (p.ex. agents d'entretien)	1721	8,2%

Total des employés en 2016	21 022	100%
Total des employés en 2015	20 145	
Écart	877	4,4%

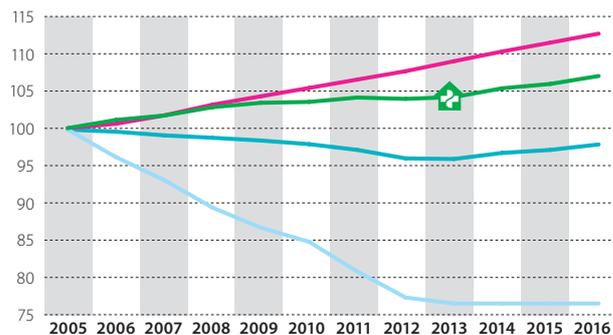
Tous les titres de professions s'appliquent aussi bien à des femmes qu'à des hommes. 64% des collaborateurs des pharmacies sont des femmes.

Source: RoKA 2016 (exercice 2015), pharmacie suisse moyenne

Fait n° 2 | Le nombre de pharmacies par habitant baisse.

La moyenne des points de vente accessibles au public (pharmacies et drogueries) enregistre un léger recul depuis 2005, compte tenu de la croissance de la population. En 2005, on comptait 2,24 pharmacies pour 10 000 habitants, contre 2,14 en 2016. Le nombre de drogueries a fortement chuté jusqu'en 2012, avant de se stabiliser.

Évolution du nombre de pharmacies et de drogueries, et croissance de la population (indexée)



- Population
- Nombre de pharmacies
- Nombre moyen de pharmacies et de drogueries
- Nombre de drogueries

Base 2005 = 100

Source: reldata, statistiques pharmaSuisse sur les pharmacies, Office fédéral de la statistique

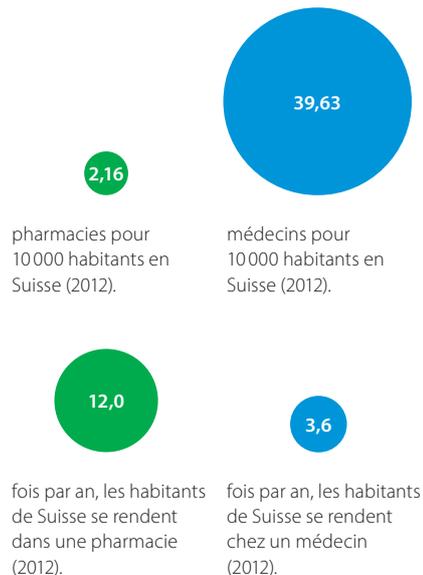
Fait n° 3 | Les Suisses vont plus volontiers chez le pharmacien que chez le médecin.

1792 pharmacies publiques représentent pour la population suisse le premier interlocuteur pour toutes les questions en rapport avec la santé (2016).

99 592 360 contacts avec des patients ont lieu chaque année dans les pharmacies suisses (2015).

331 975 fois par an, des patients ont lieu chaque jour dans les pharmacies suisses (2015).

Source: Office fédéral de la statistique – Enquête suisse sur la santé, pharmaSuisse, RoKA, FMH



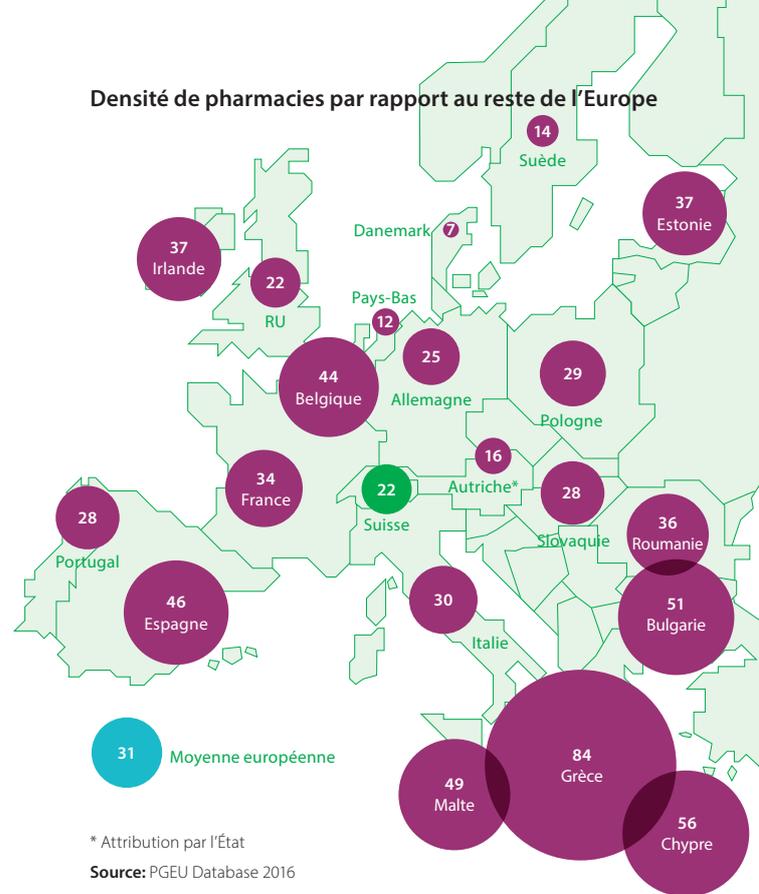
Fait n° 4 | Par rapport au reste de l'Europe, la Suisse compte une faible densité de pharmacies.

Même si, comparée à ses voisins, la Suisse a une faible densité de pharmacies, elle dispose d'un réseau de grande qualité. En tant que premier interlocuteur des patients, les pharmacies suisses garantissent la facilité d'accès aux médicaments et aux prestations y afférentes. Elles contribuent notablement aux soins médicaux de base, y compris en matière de prévention et de promotion de la santé.

Importance pour les soins médicaux de base

Le nombre de pharmacies est resté relativement stable ces dernières années, malgré l'augmentation démographique et l'allongement de l'espérance de vie. Fin 2016, elles étaient 1792, soit concrètement 18 de plus que fin 2015. Concernant les ouvertures et les fermetures, il ressort que les changements structurels touchent principalement les villes. Ainsi, les nouvelles pharmacies s'établissent dans les lieux très fréquentés, comme les gares, les centres commerciaux et le centre-ville. Les pharmacies de quartier et rurales connaissent exactement la tendance contraire; or en l'absence de pharmacie dans ces zones, les malades chroniques se voient privés d'une bonne partie de la couverture médicale élémentaire de proximité.

Densité de pharmacies par rapport au reste de l'Europe



* Attribution par l'État

Source: PGEU Database 2016

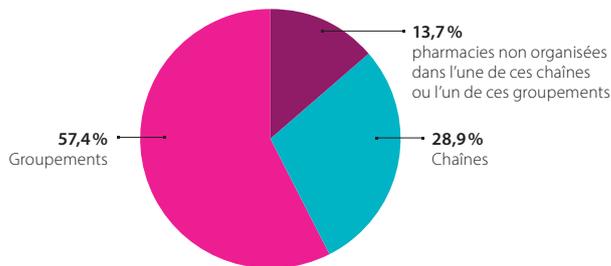
Avec 22 pharmacies pour 100 000 habitants, la Suisse se situe en dessous de la moyenne européenne. La densité moyenne de pharmacies des États membres de l'Union européenne est de 31 pharmacies pour 100 000 habitants.

Fait n° 5 | Sur un marché disputé, les pharmacies évoluent dans un contexte très dynamique.

Fin 2016, il y avait 1792 pharmacies en Suisse. 1399 d'entre elles, soit 78,1 %, étaient affiliées à pharmaSuisse. En février 2017, 91 pharmacies BENU avaient rejoint la société faitière.

Utiliser les synergies

Dans les groupements, des pharmacies indépendantes se réunissent pour bénéficier de synergies, notamment au niveau des achats, du marketing et de la formation continue. Le pharmacien reste propriétaire de sa pharmacie et la gère en toute indépendance. Les chaînes appartiennent à une entreprise gérée de manière centralisée. Le gérant travaille donc pour l'entreprise en question en tant que responsable médical de la pharmacie.



	2016	2015	Écart
Nombre de pharmacies (au 31.12.2016)	1792	1774	1,0%
Nombre de pharmacies non organisées dans l'une de ces chaînes ou l'un de ces groupements	246	264	-7,6%

y compris mini-chaînes (5 à 15 pharmacies)
et propriété multiple (jusqu'à 4 pharmacies)

Chaînes	2016	2015	Écart
Groupe Galenica:	318	311	2,3%
Amavita	150	145	3,4%
Sun Store*	99	102	-2,9%
Coop Vitality	69	64	7,8%
Pharmacies BENU*	89	88	1,1%
Dr. Bähler Droga	53	50	6,0%
Pharmacies Topwell	37	35	5,7%
Pharmacie Populaire de Genève*	20	20	0,0%
Total Chaînes	517	504	2,6%

* Pharmacies de chaînes non affiliées à pharmaSuisse en 2016

Groupements	2016	2015	Écart
Winconcept partenaires (Feelgood's)**	162	161	0,6%
TopPharm**	128	122	4,9%
Salveo	118	116	3,4%
fortis	110	102	7,8%
pharmacieplus**	92	89	3,4%
Pharmapower	92	97	-5,2%
Pharmacies Rotpunkt**	92	93	-1,1%
DirectCare	80	56	42,9%
Pharmavital	74	74	0,0%
Spazio Salute**	28	28	0,0%
Grischa-Pharma	22	20	10,0%
MedicaPlus**	22	21	4,8%
Partenaires Amavita	9	12	-25,0%
apoplus	0	15	liquidé
Total Groupements	1029	1006	2,3%

** Pharmacies en groupement ayant un positionnement commun sur le marché

Source: pharmaSuisse et indications des pharmacies de chaînes et des groupements

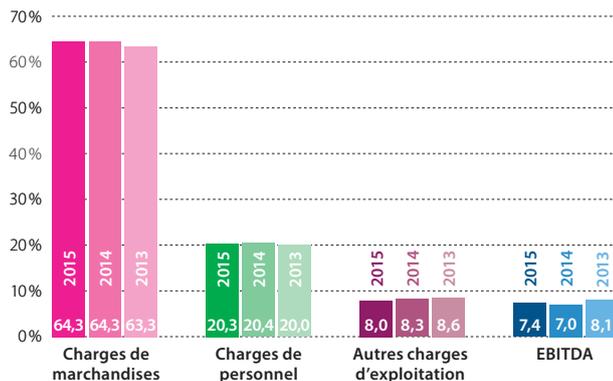
Fait n° 6 | De nouvelles baisses de marges exigeraient une réduction du personnel.

Pour être à même d'apporter leur indispensable contribution aux soins médicaux de base comme avant, les pharmacies doivent pouvoir assurer leur pérennité en tant que PME dans le contexte économique. Elles occupent une position particulière dans la mesure où elles ne peuvent pas fixer librement le prix d'un certain nombre de leurs produits tels que les médicaments remboursés par les caisses. Les baisses de prix imposées par les autorités entraînent une diminution des marges brutes notamment pour les médicaments les moins chers alors que les coûts d'exploitation et les salaires augmentent.

Des charges de marchandises élevées

En 2015, la marge brute (charges de personnel, autres charges d'exploitation, EBITDA) s'élevait en moyenne à 35,7 % du produit d'exploitation. Les pharmacies consacrent 20,3 % de leur produit d'exploitation pour les frais de personnel et 8,0 % pour les autres charges (entre autres, frais d'infrastructure et de logistique). Une pharmacie suisse moyenne enregistre donc à la fin un bénéfice moyen avant amortissements et impôts (EBITDA) de 7,4 %. Il peut néanmoins fortement varier en fonction de la taille, de l'emplacement, de l'orientation et de l'environnement de la pharmacie.

Répartition du chiffre d'affaires selon les chiffres du compte annuel



Charges de marchandises	1 916 443 CHF	64,3%
Charges de personnel	604 372 CHF	20,3%
Autres charges d'exploitation	237 638 CHF	8,0%
EBITDA	219 468 CHF	7,4%

Source: RoKA 2016 (exercice 2015), pharmacie suisse moyenne

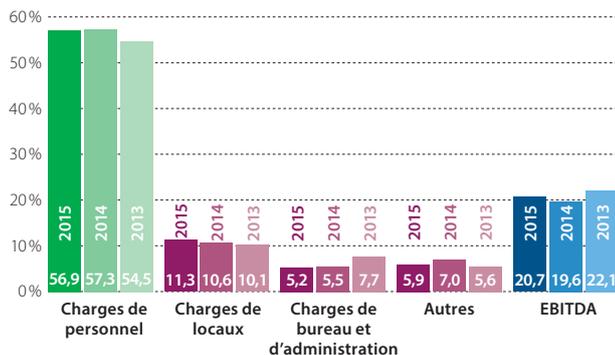
Une pharmacie sur quatre menacée

Les pharmacies doivent réinvestir une partie de leur bénéfice, par exemple dans les logiciels, l'infrastructure et la formation continue. Aujourd'hui, environ 26 % d'entre elles se trouvent déjà dans une situation économique difficile en raison de leur faible bénéfice, comme le montre l'étude permanente des coûts en pharmacie (RoKA 2016 pour l'exercice 2015). En effet, un quart des pharmacies a réalisé un EBITDA inférieur à 50 000 francs et sont menacées dans leur existence. Cela s'explique entre autres par les baisses de prix décrétées par l'Office fédéral de la santé publique, la dispensation médicale ou un emplacement défavorable de la pharmacie. Pour avoir du succès, une pharmacie doit pouvoir s'adapter rapidement aux évolutions du marché.

Des conseils de qualité exigent du personnel

Dans les pharmacies, les salaires nominaux et le nombre de collaborateurs augmentent. En effet, le nombre moyen de salariés à plein temps par pharmacie est passé de 7,5 à 8,3 ces cinq dernières années. Le conseil est le principal atout des pharmacies, mais aussi celui qui exige le plus de personnel. Par ailleurs, les horaires d'ouverture moyens sont passés de 55,1 à 57,8 heures par semaine et s'adaptent aux besoins des clients: dans les gares et les centres commerciaux aux horaires étendus, les pharmacies répondent à la demande.

Répartition du chiffre d'affaires sans charges de marchandises



Charges de personnel	604 372 CHF	56,9%
Charges de locaux	120 062 CHF	11,3%
Charges de bureau et d'administration	54 507 CHF	5,2%
Autres:	63 070 CHF	5,9%
Entretien, réparations, remplacement	34 815 CHF	3,3%
Charges publicitaires	17 240 CHF	1,6%
Autres charges d'exploitation	3 140 CHF	0,3%
Assurances et taxes	5 724 CHF	0,5%
Provisions	2 151 CHF	0,2%
EBITDA	219 468 CHF	20,7%

Source: RoKA 2016 (exercice 2015), pharmacie suisse moyenne

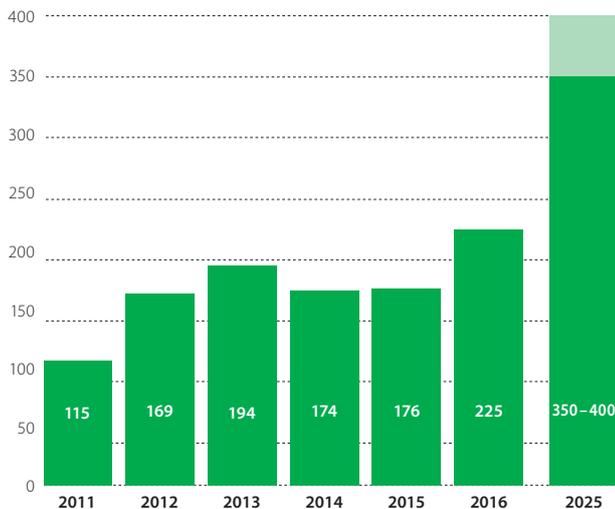
Fait n° 7 | La Suisse a besoin de plus de pharmaciens.

En Suisse, depuis le semestre d'automne 2017, les études de pharmacie peuvent être suivies dans leur intégralité à l'Université de Bâle, à l'ETH Zurich, à l'Université de Genève et désormais à l'Université de Berne (premier cursus de master prévu pour l'automne 2019). Le nombre d'étudiants est relativement stable ces dernières années, avec environ deux tiers de femmes. Les études en pharmacie durent cinq ans et sont fortement axées sur la pratique. Les pharmaciens sont donc idéalement préparés pour effectuer ensuite le triage en pharmacie. Pendant les deux dernières années d'études, et surtout pendant la période d'assistantat, les étudiants se concentrent sur la pharmacie clinique. Ils apprennent à effectuer une anamnèse complète qui leur permet ensuite de décider s'ils peuvent remettre un médicament au patient ou s'ils doivent le diriger vers un médecin ou vers le service des urgences d'un hôpital.

Davantage de compétences

Lors de la révision de la loi sur les professions médicales (LP-Méd), le Parlement a décidé que les prochaines générations de pharmaciens devraient acquérir dès leurs études les compétences nécessaires pour vacciner, mais aussi diagnostiquer et traiter des troubles de la santé et des maladies fréquents.

Diplômes de pharmacie en Suisse



■ Pharmaciens diplômés

Source: FPH Officine

Le nombre de diplômes de pharmacie montre combien de personnes mènent leurs études de pharmacie à terme; la proportion d'admissions est naturellement plus élevée. En 2025, 350 à 400 nouveaux diplômés par an seront nécessaires pour répondre aux besoins et assurer une couverture médicale de base optimale de la population suisse.

Les pharmacies assurent
les soins médicaux de base
en Suisse.

4×

moins de coûts engendrés
lorsque les patients adhèrent
au traitement.

99%

des pharmacies offrent des
prestations de haute qualité
contrôlées.

45,6 millions

d'emballages de médica-
ments sur ordonnance sont
remis en pharmacie.

Fait n° 8 | Les pharmacies sont le premier interlocuteur pour les questions de santé.

Les clients apprécient, en pharmacie, de pouvoir recevoir un premier avis fondé pour de nombreux problèmes de santé. Lors du triage, le pharmacien détermine s'il peut remettre un médicament au patient de sa propre initiative (traitement en fonction des symptômes) ou s'il doit l'orienter vers un médecin, voire les urgences d'un hôpital. Il s'agit de soulager les médecins de famille et les services des urgences des cas simples et clairs. Dans le même temps, la pharmacie assume d'importantes activités de prévention, car elle a aussi accès aux personnes en bonne santé qui ne vont pas chez le médecin. Il est d'autant plus important que le cadre réglementaire permette aux pharmacies de maintenir leur bonne infrastructure et de bénéficier d'une rémunération équitable de leurs prestations.

Au cours d'un trimestre, 750 personnes sur 1000 connaissent des problèmes de santé: 250 d'entre elles décident de consulter directement un médecin. Si elles profitaient de l'accès aisé et des conseils professionnels en pharmacie, 500 personnes pourraient résoudre leur problème là-bas. Le pharmacien se charge en effet des premiers conseils et du triage. Il propose immédiatement une solution ou, le cas échéant, recommande de se rendre chez le médecin ou aux urgences. Nombreux sont ceux à préférer aller à la pharmacie qu'aux urgences, ce qui souligne le rôle central de la pharmacie dans la santé publique. Cela est valable tant pour les maladies chroniques que pour

les affections aiguës. Grâce aux prestations de prévention (p. ex. vaccination, conseils), les pharmacies aident également les personnes en bonne santé à le rester. Elles contribuent en outre à d'importantes économies en termes de primes d'assurance-maladie.

Le rôle des pharmaciens

en prenant l'exemple de 1000 personnes

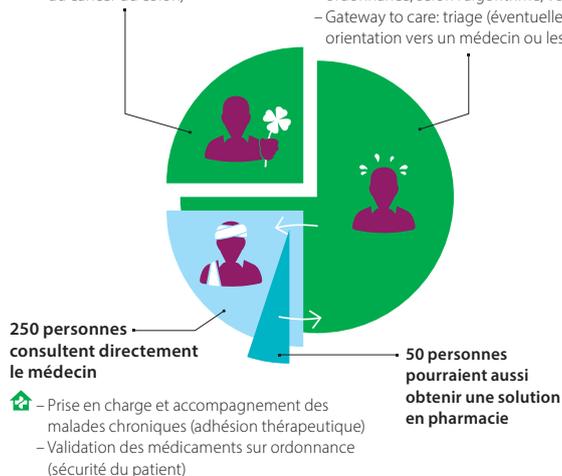
250 personnes

sont en bonne santé

- 🏠 – Premier interlocuteur pour rester en bonne santé (Selfcare)
- Prévention et promotion de la santé (vaccination, dépistage du cancer du côlon)

750 personnes connaissent un problème de santé au cours d'un trimestre

- 🏠 – Premier interlocuteur pour recouvrer la santé
- Conseils et solutions en cas d'affections et de troubles bénins (médicaments en vente libre et, à l'avenir, médicaments sur ordonnance, selon l'algorithme, voir Fait n° 21)
- Gateway to care: triage (éventuellement orientation vers un médecin ou les urgences)



Source: White KL, Williams TF, Greenberg BG. The ecology of medical care. N Engl J Med. 1961;265:885-92.

Fait n° 9 | Le pharmacien propose des solutions en cas de problèmes de santé.

Peu importe quand, comment et où survient un problème de santé. En Suisse, la pharmacie la plus proche n'est jamais bien loin: 5340 pharmaciens travaillent dans 1792 pharmacies pour répondre aux besoins des clients et des patients. Grâce à leurs cinq années d'études universitaires, à leurs formations postgrades et aux formations continues qu'ils doivent obligatoirement suivre tout au long de leur parcours professionnel, ils sont non seulement les spécialistes des médicaments, mais aussi des experts dans le domaine de la santé et un maillon essentiel dans les soins médicaux de base.

Un éventail de prestations complet

Les rôles vont devoir être redistribués pour proposer à la population des prestations de santé faciles d'accès et répondre à la pénurie de médecins de famille. Le Parlement a ainsi décidé de mieux utiliser les compétences des pharmaciens à l'avenir. Leur savoir-faire devra être mis au profit des malades, et ce, qu'ils souffrent d'affections aiguës ou chroniques. Le législateur accorde également une importance centrale à la prévention et aux autres prestations de santé. Ici aussi, les connaissances du pharmacien sont essentielles pour la santé de la population et contribuent à réduire les coûts du système de santé.

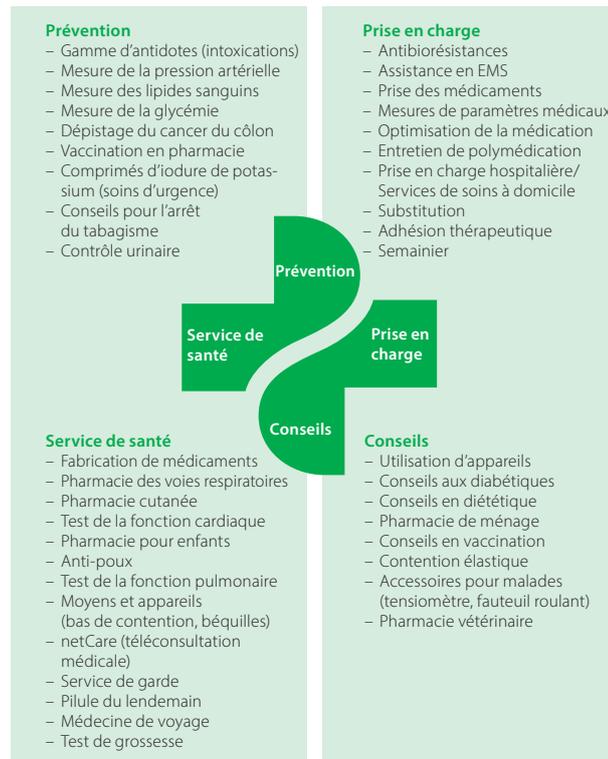
La pharmacie, centre de compétence des prestations de santé

Gateway to care

Prestations lors de troubles aigus

Chronic care

Prestations lors de troubles à long terme et chroniques



Source: pharmaSuisse

Fait n° 10 | Les fausses incitations menacent la sécurité de l'approvisionnement.

La remise des médicaments est régie par les législations cantonales en matière de santé. Tandis que la dispensation médicale (SD), à savoir la vente de médicaments par les médecins, n'est autorisée que dans des cas exceptionnels dans tous les cantons de Suisse romande, au Tessin, à Bâle-Ville et en Argovie, elle est répandue dans de nombreux cantons alémaniques. Berne et les Grisons ont opté pour une forme mixte. En Europe, la dispensation médicale est généralement interdite. En effet, le contrôle de qualité par le pharmacien, la sécurité de l'automédication et toute une série de prestations utiles pour avoir un mode de vie sain se perdent avec la SD. Par ailleurs, le médecin ne doit pas être guidé par des intérêts financiers lors du choix du traitement.

La sécurité de l'approvisionnement menacée

Dans les cantons SD, il manque l'infrastructure des pharmacies pour garantir la sécurité de l'approvisionnement – notamment en dehors des heures de bureau ainsi que les dimanches et jours fériés. Cette situation est d'autant plus problématique qu'il y a une pénurie de médecins de famille: de fausses incitations risquent de mettre en jeu la sécurité de l'approvisionnement de la population. Il faut savoir que la dispensation médicale détruit le réseau de pharmacies, sans compter que de nombreux médecins ne trouvent pas de successeur en raison du manque de relève.

Densité de pharmacies, densité de médecins et prestations AOS selon le canton

	Pharmacies		Remise de méd.*	Médecins généralistes**		AOS***
	Nombre/10 000 absolu	habitants		Nombre/10 000 absolu	habitants	
AG	120	1,8	Rx	353	5,4	3405
AI	1	0,6	SD	11	6,9	2704
AR	6	1,1	SD	37	6,8	3126
BE	169	1,7	MF	822	8,1	3764
BL	48	1,7	SD	231	8,2	4118
BS	75	3,9	Rx	223	11,6	4626
FR	69	2,2	Rx	140	4,6	3350
GE	174	3,6	Rx	407	8,4	4467
GL	2	0,5	SD	31	7,7	3277
GR	44	2,2	MF	167	8,5	3063
JU	19	2,6	Rx	39	5,4	3852
LU	37	0,9	SD	259	6,5	3159
NE	57	3,2	Rx	134	7,5	3810
NW	3	0,7	SD	22	5,2	2997
OW	3	0,8	SD	24	6,5	3032
SG	54	1,1	SD	331	6,6	3222
SH	13	1,6	SD	63	7,9	3397
SO	27	1,0	SD	197	7,4	3674
SZ	17	1,1	SD	90	5,8	3193
TG	24	0,9	SD	166	6,2	3152
TI	192	5,5	Rx	262	7,4	4030
UR	2	0,6	SD	16	4,4	2871
VD	247	3,2	Rx	517	6,7	3961
VS	120	3,6	Rx	213	6,3	3386
ZG	15	1,2	SD	85	7,0	3039
ZH	236	1,6	SD	1113	7,6	3643
Total	1774	(2015)		5953	(2015)	Ø 3502

* Remise de médicaments:

Rx = remise en pharmacie, MF = forme mixte, SD = dispensation médicale

** Médecins généralistes et médecins dans le secteur ambulatoire

*** Prime d'assurance-maladie: prestations brutes annuelles de l'assurance obligatoire des soins (AOS) par personne assurée, 2015 (en CHF)

Source: Office fédéral de la statistique, monitoring de l'évolution des coûts de l'assurance-maladie, Office fédéral de la santé publique, pharmaSuisse

Fait n° 11 | Le second contrôle par le pharmacien accroît la sécurité pour les patients.

Pendant les heures d'ouverture régulières et le service de garde, il y a toujours au moins un pharmacien de service qui vérifie chaque ordonnance.

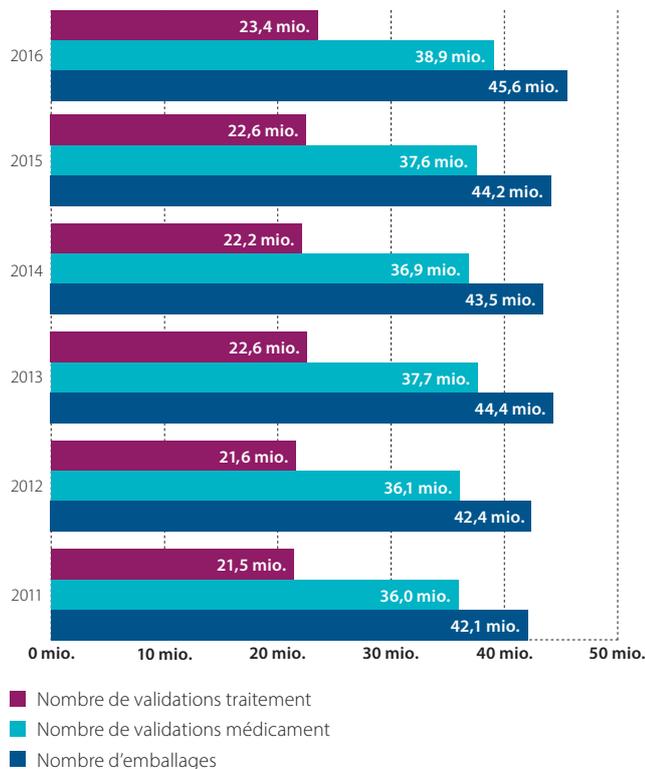
Validation médicament

Au cours de la validation médicament, le pharmacien s'assure, entre autres, que l'ordonnance ne présente aucune incohérence ou contradiction. Il vérifie les contre-indications éventuelles avec d'autres médicaments, contrôle le choix du dosage et se demande si la quantité du médicament correspond aux besoins du patient. Il s'assure que le patient comprend pourquoi, comment et quand il doit prendre la préparation, et quelles seraient les conséquences s'il ne la prenait pas.

Validation traitement

Au cours de la validation traitement, le pharmacien compare les médicaments prescrits avec ceux qui figurent dans le dossier du patient. Ce dernier répertorie tous les médicaments sur ordonnance que le patient est venu chercher dans la pharmacie. Ainsi, le patient bénéficie d'une gestion sûre et sur mesure de sa médication, même s'il est traité par différents médecins.

Emballages remis, validations médicament et traitement de médicaments sur ordonnance à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS)



Source: Medicpool

Fait n° 12 | Les pharmacies fournissent des prestations de haute qualité contrôlées.

La qualité et la sécurité des patients sont deux priorités absolues pour les pharmacies. Ces deux paramètres sont définis et mesurés notamment par deux instruments standardisés: le système de gestion de la qualité ISO 9001 QMS Pharma et des achats-tests («mystery shopping»).

ISO 9001 QMS Pharma

Le système de gestion de la qualité ISO 9001 QMS Pharma de pharmaSuisse (QMS) aide les pharmacies à atteindre un haut niveau de qualité sur l'ensemble de leurs prestations et à le maintenir. Pour l'instant, le QMS est facultatif dans les pharmacies. Toutefois, la loi sur les produits thérapeutiques révisée prévoit d'obliger les pharmacies à disposer d'un système d'assurance qualité adéquat et adapté au type et à la taille de l'établissement si elles veulent être autorisées à remettre des produits thérapeutiques. L'outil QMS de pharmaSuisse équipe au mieux les pharmacies dans cette optique: il optimise les procédures, rationalise les processus, augmente la sécurité et crée une culture positive de l'erreur. En 2017, 482 pharmacies se sont déjà abonnées au système ISO 9001 QMS Pharma, ce qui correspond à environ un tiers des pharmacies affiliées à pharmaSuisse.



Achats-tests dans toutes les pharmacies

La qualité de la procédure de remise des médicaments prescrits est régulièrement vérifiée au moyen d'achats-tests, avec un «patient mystère» qui vient présenter une ordonnance. Les critères sont fixés par la Commission paritaire de qualité de pharmaSuisse et Santésuisse/Curafutura sur la base de la convention tarifaire RBP (rémunération basée sur les prestations). Depuis 2016, ces achats-tests ne se limitent plus aux pharmacies ayant adhéré à la convention RBP, mais doivent être réalisés dans toutes les officines suisses.

Nombre de pharmacies contrôlées et résultats



Le nombre de résultats positifs progresse nettement en raison de la notoriété du «mystery shopping» et de ses indices de mesure, mais aussi de la régularité des évaluations. Parmi les 772 pharmacies évaluées en 2016, 99% ont obtenu d'emblée le nombre minimum de points exigés. Cette progression des pharmacies se traduit pour les patients par un service de meilleure qualité.

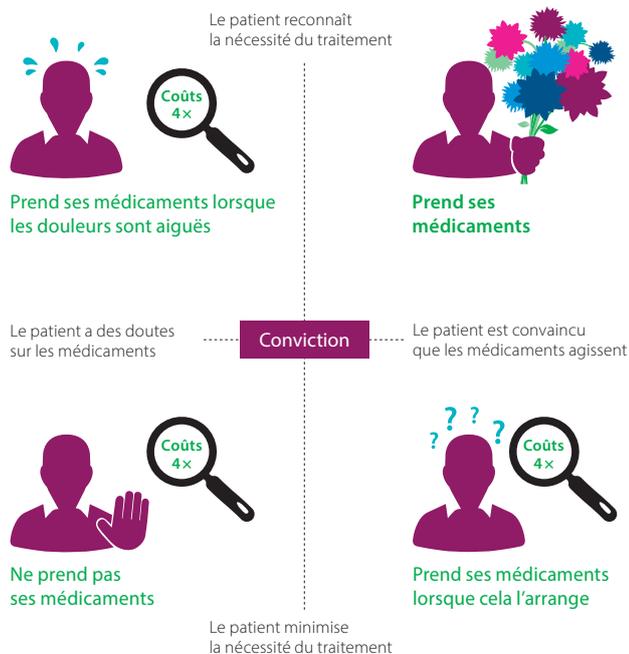
Fait n° 13 | Le manque d'adhésion thérapeutique coûte 30 milliards par an, en Suisse.

Tous les ans, des tonnes de médicaments sont jetées à la poubelle – il s'agit là d'un gaspillage aberrant contre lequel il faut impérativement lutter. Une meilleure communication entre les spécialistes de la santé doit permettre d'améliorer la qualité des prescriptions de sorte que seuls soient prescrits les médicaments vraiment nécessaires. L'échange numérique tel que prévu dans le dossier électronique du patient permet par exemple d'éviter que des médicaments soient prescrits deux fois.

Manque d'adhésion thérapeutique

Dans le même temps, il faut aussi améliorer l'adhésion thérapeutique. Les patients ne prennent correctement leurs médicaments que s'ils comprennent la nécessité du traitement et les conséquences d'une interruption. Malheureusement, de nombreux médicaments finissent à la poubelle, par exemple par crainte des effets indésirables ou parce que le patient doute de la nécessité de la préparation. C'est fréquemment le cas avec les maladies insidieuses, telles que l'hypertension, le diabète ou les troubles rénaux, dont les conséquences se font souvent ressentir trop tard, lorsque des dommages irréparables sont déjà survenus. Un des principaux rôles du pharmacien est donc d'expliquer encore une fois calmement le bien-fondé du traitement. Toutefois, ceci est uniquement possible si le client vient chercher ses médicaments à la pharmacie.

Le plus grand défi chez les malades chroniques: l'adhésion thérapeutique



Source: Observatoire suisse de la santé Obsan, Santésuisse (Infosantésuisse, Im Fokus 6/12, p.16)

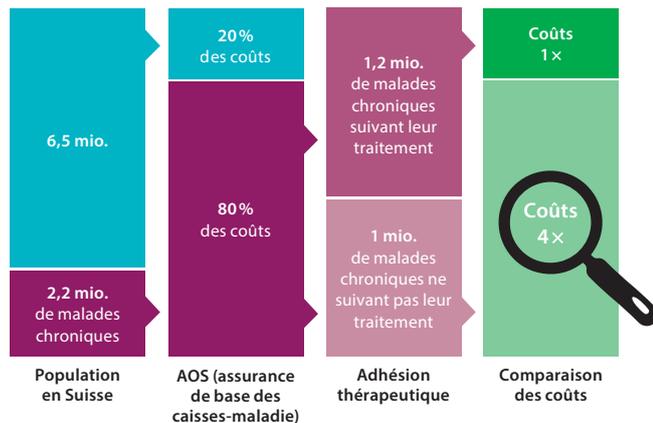
Fait n° 14 | Un patient qui adhère au traitement engendre 4 × moins de coûts.

80 % des coûts de l'assurance obligatoire des soins (AOS) sont imputables aux 2,2 millions de malades chroniques en Suisse. Un malade chronique qui se tient à la prescription de son médecin génère, en moyenne, une dépense de 10000 francs par an. Pour un malade chronique qui ne prend pas ses médicaments, le coût est multiplié par quatre! Ainsi, renforcer l'adhésion thérapeutique peut permettre des économies considérables. Les pharmaciens jouent donc un rôle capital. Aujourd'hui déjà, ils aident déjà les patients à suivre les recommandations médicales correctement et à long terme, mais le potentiel d'amélioration est énorme.

L'entretien de polymédication favorise l'adhésion thérapeutique

Lors de l'entretien de polymédication, le pharmacien contrôle tous les médicaments qui ont été prescrits à un patient et veille à la prise correcte et à l'adhésion thérapeutique grâce à des conseils ciblés.

L'adhésion thérapeutique fait baisser les coûts



Source: Observatoire suisse de la santé Obsan, Office fédéral de la santé publique, Santésuisse (Infosantésuisse, Im Fokus 6/12, p.16)

Fait n° 15 | Les pharmaciens accompagnent les malades chroniques.

Prestations pharmaceutiques individuelles de la convention tarifaire RBP*

Outre la validation et la tenue des dossiers lors de la remise de médicaments sur ordonnance et remboursés par les caisses (validation médicament et validation traitement, voir page 32), de nombreuses autres prestations sont réalisées à la pharmacie. Celles-ci sont reconnues et rémunérées ou remboursées par l'assurance de base des caisses-maladie (assurance obligatoire des soins, AOS).

Substitution

de produits originaux par des génériques

Semainiers

pour aider les patients prenant des traitements complexes

Entretien de polymédication

en vue d'optimiser et d'améliorer la médication

Remise fractionnée

pour améliorer et contrôler le traitement ou favoriser l'adhésion thérapeutique (remise de méthadone à des patients dépendants)

Service de garde

qui assure l'approvisionnement en dehors des horaires d'ouverture locaux

Prise de médicaments sous surveillance

pour s'assurer de la prise correcte des médicaments

Source: pharmaSuisse, *convention tarifaire RBP IV/1 (rémunération basée sur les prestations)

Fait n° 16 | L'assistance pharmaceutique en EMS réduit les coûts.

D'après l'analyse des assureurs-maladie, le programme d'assistance pharmaceutique a permis de réduire d'environ 20 % les coûts journaliers moyens de médicaments, entre 2009 et 2014. Dans les groupes témoin (autres EMS sans assistance pharmaceutique), les coûts ont légèrement augmenté. Les données du modèle fribourgeois* montrent même une réduction des coûts de plus de 30 % entre 2002 et 2015.

Coûts liés aux médicaments en EMS avec et sans assistance pharmaceutique – Tendances



■ EMS avec assistance pharmaceutique

■ EMS sans assistance pharmaceutique

Lignes pleines: moyenne résultant d'analyses comparatives avec des EMS sans assistance pharmaceutique; année de référence: 2009; **lignes discontinues:** tendances

Source: Helsana, rapport «Assistance pharmaceutique en EMS» du 16.6.2016

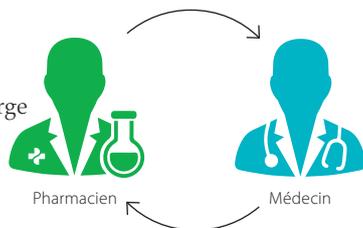
* Benchmarking Prof. O. Bugnon, Section des Sciences pharmaceutiques, Université de Genève et Université de Lausanne Centre de Pharmacie Communautaire

Fait n° 17 | Les pharmacies travaillent main dans la main avec les médecins et les caisses.

netCare allie les premiers conseils en pharmacie (triage standard) à la possibilité d'une consultation médicale: selon ce qui ressort de l'entretien, le pharmacien remet immédiatement un médicament sans ordonnance ou adresse le patient à un médecin, voire au service des urgences d'un hôpital. La «consultation médicale» peut avoir lieu directement en pharmacie grâce à la téléconsultation (p.ex. MedGate); au besoin, le médecin en ligne ou le médecin généraliste à proximité délivre une ordonnance. Cette offre est adaptée aux maladies courantes et aux petites blessures et, dans beaucoup de cas, rend inutile la visite chez un médecin ou le passage aux urgences d'un hôpital. Il est possible de diagnostiquer simplement en pharmacie 25 maladies différentes.

Voici les principales:

- Conjonctivite
- Cystite
- Inflammation de la gorge
- Éruption cutanée
- Mycose
- Douleurs dorsales

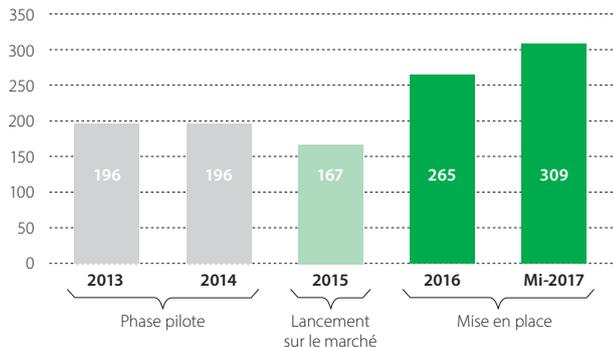


Sans rendez-vous

Autre avantage: la prestation netCare est disponible sans rendez-vous, même en dehors des heures d'ouverture, en soirée ou le week-end, quand le cabinet médical est fermé. À la mi-2017, un total de 309 pharmacies proposaient la prestation netCare.

Les assureurs-maladie aussi en reconnaissent la convivialité et le potentiel d'économies. Certains modèles d'assurance alternatifs, comme Medpharm de Swica (lancement en 2016), casamed pharm (Vivao et Moove Sympany) et PharmHelp24 (Kolping) (lancement en 2017) reposent d'ailleurs sur netCare.

Évolution du nombre de pharmacies netCare

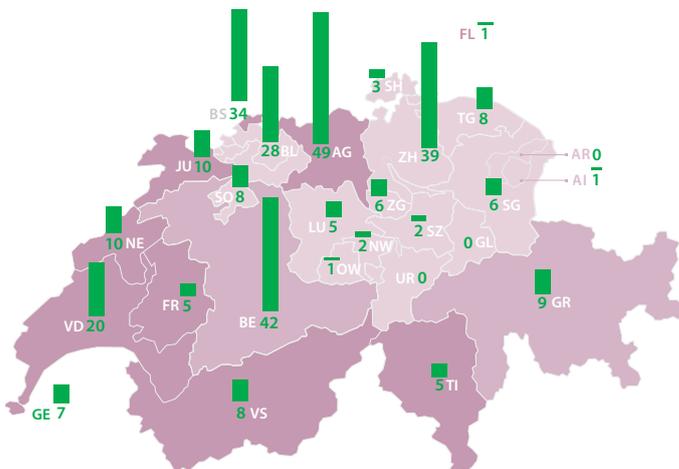


Source: pharmaSuisse



www.netCare-pharmacie.ch

Pharmacies netCare par canton (situation mi-2017)



Remise de médicaments:

- Remise en pharmacie (Rx)
- Forme mixte (MF)
- Dispensation médicale (SD)

 309 pharmacies netCare en Suisse

Source: pharmaSuisse

Le nombre de pharmacies netCare est très variable. Là encore, la carte montre que la couverture médicale en Suisse connaît des variations inter-régionales. Mi-2017, 309 pharmacies proposaient la prestation netCare.

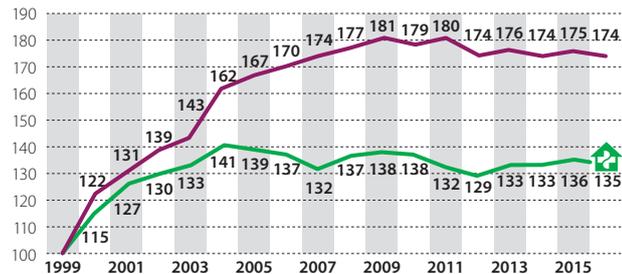


www.netCare-pharmacie.ch

Fait n° 18 | Les cercles interprofessionnels de qualité réduisent les coûts.

Les cercles de qualité médecins-pharmaciens permettent d'accroître la sécurité des patients et de maîtriser les coûts. Les pharmaciens conseillent les médecins qui souhaitent améliorer leurs habitudes de prescription. La collaboration interprofessionnelle permet de trouver la meilleure médication à un prix raisonnable.

Coûts des médicaments avec et sans cercle de qualité



■ Cercle de qualité médecins-pharmaciens (p.ex. Fribourg-Pionniers)

■ Groupe témoin sans cercle de qualité

Source: Données de prescription, OFAC 2016

Base 1999 = 100

L'exemple montre que l'augmentation des coûts était de 75% sans cercle de qualité alors qu'elle a pu être restreinte à 35% avec un cercle de qualité. En 2016, les médecins participant au cercle de qualité ont réalisé des économies d'environ 218 000 francs.

Les pharmacies
favorisent la bonne santé
de la population.

En 2015 et 2016

le législateur confère davantage
de compétences aux pharmaciens.

18 cantons

autorisent déjà la vaccination
sans ordonnance en pharmacie.

90 %

des Suisses font confiance
à l'équipe de leur pharmacie.

Fait n° 19 | Le pharmacien s’y connaît le mieux en matière de médicaments.

Les pharmaciens disposent de connaissances exhaustives dans leur domaine. Ils les acquièrent au cours de leurs études, dans le cadre de la formation postgrade de pharmacien spécialiste (obligatoire dès 2018) et de la formation continue obligatoire.

Obligation de formation postgrade au même titre que les médecins

Depuis 2013, la Suisse est le seul pays au monde à proposer une formation postgrade nationale en pharmacie d’officine, reconnue sur le plan fédéral, pour l’obtention du titre de pharmacien spécialiste. Cette formation s’adresse non seulement aux jeunes diplômés, mais aussi à tous les pharmaciens qui souhaitent renforcer et approfondir leurs connaissances après leurs études. À l’avenir, le gérant responsable d’une pharmacie publique ou son adjoint devra obligatoirement suivre la formation postgrade en pharmacie d’officine reconnue par la Confédération, au même titre que les médecins. Outre cette formation de spécialiste, il existe plusieurs formations complémentaires qui permettent aux pharmaciens d’acquérir de nouvelles compétences, par exemple la vaccination ou la collaboration interdisciplinaire netCare. Pour la formation postgrade de deux à cinq ans, les pharmaciens doivent supporter des frais directs d’au moins 25 000 francs.

Formations continues permanentes

Outre leur formation postgrade, les pharmaciens sont obligés de suivre des formations continues tout au long de leur parcours professionnel, ce qui engendre chaque année des coûts supplémentaires. Ils doivent consacrer – en dehors de leurs activités quotidiennes en pharmacie – une soirée par semaine à l’une de ces formations. Les pharmaciens doivent investir énormément d’argent et de temps pour cette formation permanente, qui n’est pas prise en compte par leur tarif, contrairement aux médecins. 146 750 sessions de formation continue accréditées ont été suivies en 2016.

Formations universitaire, postgrade et continue des pharmaciens



Formation universitaire
Acquisition de connaissances spécialisées



Formation professionnelle postgrade
Élargissement des compétences et spécialisation



Formation continue permanente
Mise à jour des connaissances et des compétences professionnelles

L’excellence professionnelle présuppose d’excellentes connaissances. Pour offrir aux pharmaciens le bagage scientifique nécessaire à l’exécution de leurs tâches complexes, les formations universitaire, postgrade et continue évoluent constamment, afin d’assurer un exercice de la profession fondé qui corresponde aux besoins de la population.

Fait n° 20 | Grâce à la prévention en pharmacie les personnes en bonne santé le restent plus longtemps.

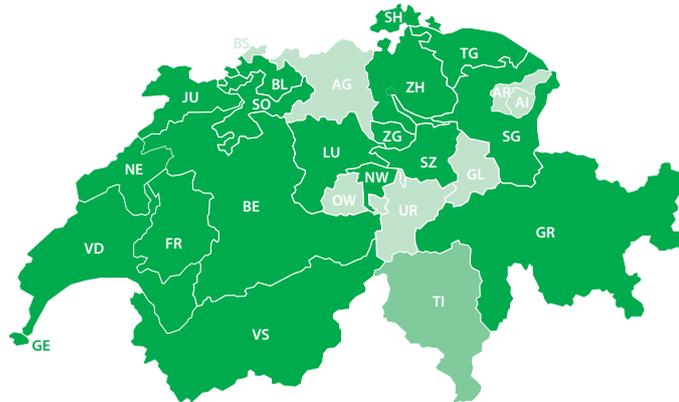
La facilité d'accès aux prestations de prévention en pharmacie, telles que la vaccination d'adultes en bonne santé, présente d'énormes avantages. L'offre de vaccination dans les pharmacies soutient la stratégie de l'Office fédéral de la santé publique d'augmenter le taux de couverture vaccinale en Suisse. Les personnes en bonne santé qui souhaitent se protéger et protéger les autres peuvent se faire vacciner en pharmacie. Cette offre pratique s'adresse en particulier aux personnes en bonne santé qui ne veulent pas prendre rendez-vous chez leur médecin juste pour un vaccin. Elle permet aussi de décharger les médecins de famille et les services des urgences des hôpitaux grâce aux heures d'ouverture étendues des pharmacies. Hormis une meilleure protection, il ne faut pas négliger l'aspect des coûts: cette prestation permet en effet aux clients, mais aussi au système de santé d'économiser du temps et de l'argent.

La majorité des cantons autorisent la vaccination en pharmacie

Actuellement, il est déjà possible de se faire vacciner par un pharmacien en officine sans ordonnance médicale dans 18 cantons. Dans le canton du Tessin, la vaccination est possible sur

prescription du médecin. Dans les sept cantons restants, la vaccination dans les pharmacies par les pharmaciens n'a pas encore trouvé de cadre juridique. Plus de 400 pharmacies sont enregistrées sur le site www.vaccinationenpharmacie.ch (situation en novembre 2017).

Vaccination en pharmacie sans ordonnance et sans rendez-vous (situation en novembre 2017)



- Vaccination directe et conseils en vaccination
- Vaccin sur ordonnance et conseils en vaccination
- Conseils en vaccination



Source: pharmaSuisse

www.vaccinationenpharmacie.ch

Fait n° 21 | Les pharmaciens obtiennent davantage de compétences.

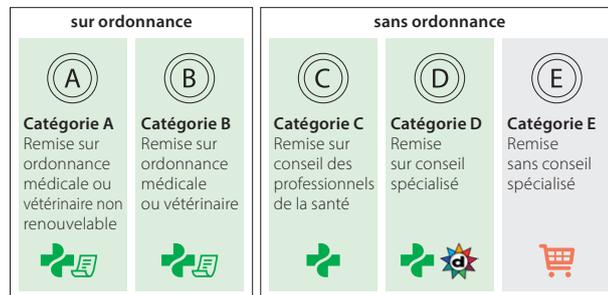
Avec l'adoption de la loi révisée sur les professions médicales (LPMéd) en 2015, le législateur a posé les jalons pour l'extension des compétences du pharmacien dans les soins médicaux de base. Celle-ci s'accompagne toutefois de nouvelles exigences: les compétences pour vacciner, mais aussi diagnostiquer et traiter des troubles de la santé et des maladies fréquents sont déjà transmises pendant les études. Une obligation de formation postgrade pour l'exercice de la profession à titre indépendant – comme c'est le cas chez les médecins – est en outre introduite. Le mandat confié par le Parlement est également défini dans la loi révisée sur les produits thérapeutiques (LPTh, 2016): d'une part, il s'agit de favoriser l'auto-médication et la sécurité des patients, et d'autre part d'exploiter les compétences de tous les acteurs du système de santé. En toute logique, la LPTh confèrera aux pharmaciens des compétences étendues et leur permettra de remettre, à l'avenir, certains médicaments sur ordonnance après un entretien personnel et documenté avec le patient.

Les médicaments ne sont pas des biens de consommation sans danger

La première étape, sous la direction de Swissmedic, consiste à redéfinir les critères et les méthodes d'évaluation des catégories de remise adéquates, comme le prescrit le législateur. Selon la LPTh, aucun médicament de la liste E ne nécessite de conseils médico-pharmaceutiques ou spécialisés lors de sa remise au client. La sécurité des patients reste l'élément central.

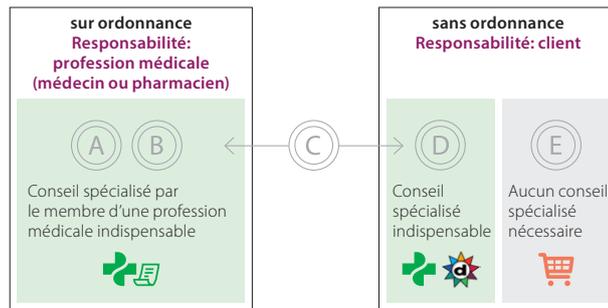
Catégories actuelles de remise des médicaments

Fixées par Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques



Catégories futures de remise des médicaments

Vision de pharmaSuisse, la Société Suisse des Pharmaciens. Base: révision de la loi sur les professions médicales (LPMéd) et de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh)



Les médicaments ne sont pas des biens de consommation inoffensifs.

Dispositifs médicaux ou compléments alimentaires

Source: pharmaSuisse

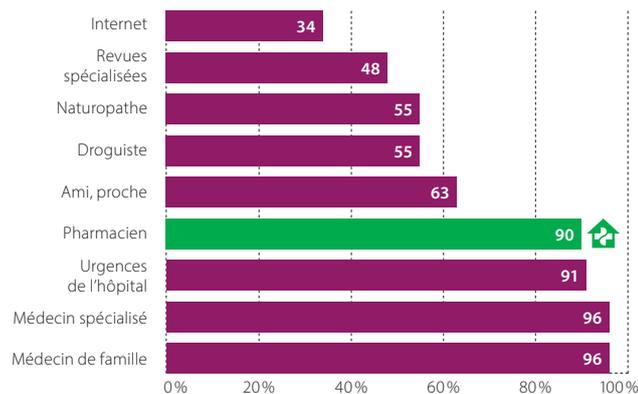
Fait n° 22 | La population a grande confiance en ses pharmaciens.

La population suisse considère les pharmaciens comme des professionnels de la santé qui jouissent d'une grande confiance. L'enquête de l'Institut de recherches GFS Bern révèle par ailleurs qu'elle porte un grand intérêt aux nouvelles prestations proposées en pharmacie, telles que les tests de santé ou de dépistage.

Première étape: la pharmacie

L'enquête menée auprès de 1004 personnes révèle qu'une grande partie de la population se rend plus naturellement à la pharmacie que chez le médecin en cas de troubles légers de la santé. La satisfaction à l'égard des prestations de services, la grande confiance accordée aux pharmaciens et la proximité semblent expliquer ce résultat. D'un point de vue socio-démographique, on constate que des groupes bien définis de la société privilégient nettement la pharmacie pour le traitement des affections banales; il s'agit notamment des personnes jeunes, en bonne santé et citadines.

Confiance dans les différents acteurs en cas de maladie à évolution normale



Source: GFS Bern, pharmaSuisse, Moniteur des pharmacies 2017

Les pharmaciens s'assurent
que les patients bénéficient
de médicaments et
de traitements adaptés et sûrs.

1 milliard

de francs d'économies réalisées
par les pharmacies grâce
à la convention tarifaire RBP.

16,6 %

de revenu économisé
par emballage depuis 2005.

60 %

des produits affichent un prix
de fabrique inférieur à 15 CHF.

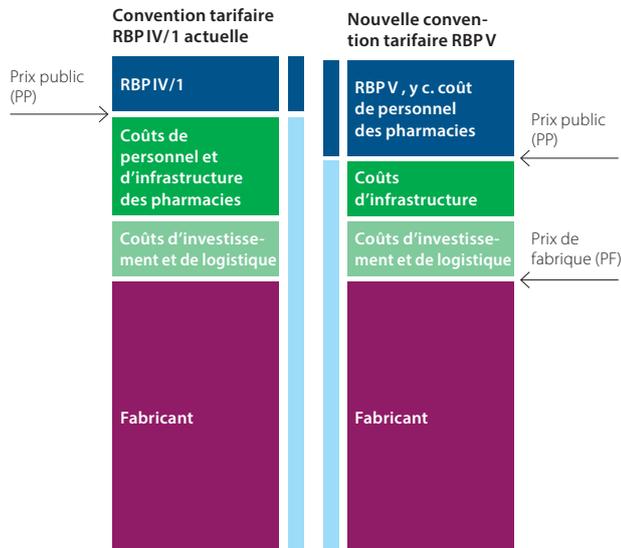
Fait n° 23 | Le prix des médicaments est fixé par les autorités.

Depuis 2001, les pharmaciens disposent d'un système tarifaire entre les assureurs-maladie et les pharmacies qui a fait ses preuves: la rémunération basée sur les prestations (RBP). Elle permet au pharmacien de facturer les prestations qu'il a fournies lors de la remise d'un médicament sur ordonnance et à charge des caisses indépendamment du prix et du nombre d'emballages remis. Depuis l'introduction de la convention tarifaire RBP, les coûts des médicaments augmentent bien moins rapidement que les autres dépenses de santé.

La RBP V amortit les fluctuations de prix

La RBPV, qui succèdera à la RBPIV/1, est en cours d'élaboration. Le système de marges de distribution en vigueur avec une prime fixe relative au prix et une prime en pourcentage par emballage doit être remplacé par un ou plusieurs forfaits spécifiques du personnel de la pharmacie. Les coûts de personnel de la pharmacie, qui sont actuellement couverts par la marge de distribution, doivent être représentés dans la structure tarifaire. Cette approche vise à protéger les pharmaciens des fluctuations des prix de fabrique et des modifications des marges liées aux réglementations. En outre, la dissociation du prix du médicament favorise la remise de produits génériques, moins chers. Le transfert de la marge de distribution actuelle dans la structure tarifaire doit se faire sans augmentation ni baisse des coûts.

Composition des coûts des médicaments sur ordonnance et à charge des caisses



Source: pharmaSuisse

Le prix public des médicaments inscrits sur la liste des spécialités (LS) est fixé par les autorités. Il se compose du prix de fabrique, de la marge de distribution qui doit permettre aux pharmacies de couvrir entre autres leurs frais d'infrastructure, de logistique, de capital bloqué et de personnel et de payer le grossiste, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée.

Fait n° 24 | Le pharmacien gagne le moins avec les médicaments coûteux.

La marge de distribution se compose d'une prime fixe par emballage et d'une prime relative au prix (%). La prime relative au prix diminue à partir d'un prix de fabrique de 880 francs et disparaît complètement sur les médicaments de plus de 2570 francs, ce qui pose problème avec les médicaments onéreux.

Marges de distribution – Catégories de remise A et B pour le calcul du prix public à partir du prix de fabrique (montants remboursables maximaux)

Catégorie de prix	Prix de fabrique	+ Prime fixe par emballage	+ Prime en pourcentage par emballage
1	0.05 – 4.99 CHF	4 CHF	12 %
2	5.00 – 10.99 CHF	8 CHF	12 %
3	11.00 – 14.99 CHF	12 CHF	12 %
4	15.00 – 879.99 CHF	16 CHF	12 %
5	880.00 – 2569.99 CHF	60 CHF	7 %
6	ab 2570.00 CHF	240 CHF	0 %

Source: Office fédéral de la santé publique

Répartition des coûts de médicaments plus ou moins chers

Catégorie de prix



■ Prix de fabrique (CHF)

■ Prime fixe par emballage (CHF)

■ Prime en pourcentage par emballage (CHF)

Source: pharmaSuisse

Des ajustements sont nécessaires depuis longtemps

Ces dernières années, des mouvements importants ont eu lieu dans les catégories de prix: de nombreux médicaments se trouvent aujourd'hui dans les catégories de prix supérieures et inférieures, c'est-à-dire celles qui engendrent plus de coûts que de recettes pour les pharmacies. Actuellement, plus de 60 % des produits vendus en pharmacies affichent un prix de fabrique de moins de 15 CHF. Ces mouvements importants et l'écart de prix grandissant exigent de limiter le nombre de catégories de prix à un maximum de trois. Pour ce qui est de l'AOS (assurance de base), il est également nécessaire de dissocier encore davantage et de manière plus transparente les coûts des prestations, les prix des médicaments et les coûts de distribution.

Fait n° 25 | Les pharmacies ont «bien fait leurs devoirs». Quand les autres acteurs suivront-ils?

Les prix des médicaments stagnent depuis de nombreuses années et les pharmacies sont les acteurs qui ont permis le plus d'économies.

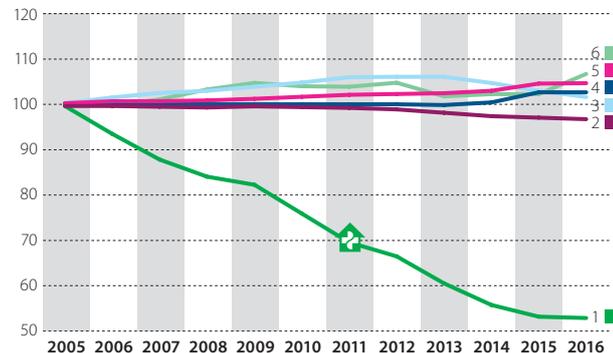
Des recettes en recul depuis des années

Depuis des années, les recettes des pharmacies par emballage remis sont en recul à la suite de plusieurs mesures d'économie. L'indice des prix de divers groupes de produits dans le domaine de la santé montre clairement cette dangereuse évolution. Les indices des prix reflètent l'évolution des recettes moyennes dans les différents groupes de produits. L'indice des prix des médicaments se démarque nettement des autres secteurs de la santé et chute rapidement: depuis 2005, il est passé de 100 à 52,9.

Défi économique

Aujourd'hui, plus de 26 % des pharmacies se trouvent dans une situation économique difficile. Elles ne pourront pas supporter des baisses supplémentaires avec le modèle tarifaire en vigueur. Les recettes dont une pharmacie a besoin pour couvrir ses frais de personnel, d'infrastructure et d'exploitation ne cessent de diminuer en raison des baisses de prix ordonnées ces dernières années (page 18). L'indice des prix des médicaments a perdu 47,1 points entre 2005 et 2016, ce qui

Indice des prix des médicaments et des prestations de soins



1 Médicaments

2 Soins de santé

3 Prestations hospitalières stationnaires

4 Prestations médicales en cabinet

5 Services ambulatoires

6 Indice de prix moyen par emballage

Base 2005 = 100

Source: Office fédéral de la statistique, indice suisse des prix à la consommation, conversion base 2005 pharmaSuisse

correspond à une baisse de près de 50 %. Bien que les pertes soient compensées en partie par l'augmentation du volume des ventes, les pharmacies ont de plus en plus de difficultés à couvrir leurs frais de personnel et d'exploitation, qui ne cessent d'augmenter. En outre, les pharmacies doivent investir dans l'infrastructure, ainsi que dans la formation continue et postgrade. Si elles ne disposent pas de fonds suffisants, leur existence est gravement menacée à long terme.

Fait n° 26 | Pour les médicaments coûteux, le pharmacien doit déboursier.

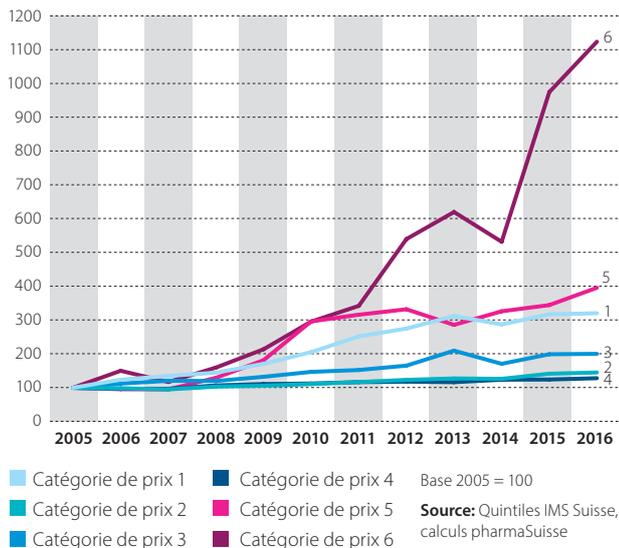
Lorsqu'il remet des médicaments très coûteux, le pharmacien réalise des pertes pour les raisons suivantes: d'une part, le grossiste facture un supplément nettement plus important dans la mesure où les risques liés au stock sont plus élevés sur ces produits rares. Les taux d'intérêt augmentent eux aussi, car il peut s'écouler plusieurs mois entre l'achat d'un médicament, sa remise au client et son remboursement par l'assurance-maladie. Les médicaments à partir de 10 000 francs par emballage (prix de fabrique) pèsent donc lourdement sur les coûts. D'autre part, les frais d'entreposage et de transport sont généralement plus élevés dans la mesure où il faut tenir compte de conditions de stockage particulières. La marge sur les médicaments à partager entre les grossistes et les pharmacies est toutefois plafonnée à 240 francs à partir d'un prix de fabrique de 2570 francs (exemple page 61).

Importants mouvements dans les catégories de prix

Les pharmaciens gagnent aussi très peu sur les médicaments bon marché dans la mesure où les frais d'entreposage et de logistique englobent la marge de distribution. Jusqu'à récemment, la proportion de médicaments très bon marché et de médicaments très chers était marginale. Suite aux mouvements dans les catégories de prix de ces dernières années, un nombre croissant de médicaments se trouve toutefois dans les catégories de prix supérieures et inférieures et occasionne

donc davantage de coûts que de recettes pour les pharmacies. Il s'agit là du résultat des baisses de prix ordonnées par les autorités et qui font qu'il y a de plus en plus de médicaments avantageux. Par ailleurs, les progrès scientifiques ont permis de développer de nouveaux médicaments très coûteux. L'écart de prix est donc de plus en plus grand et met en péril les avantages de la rémunération basée sur les prestations (RBP) obtenus lors de l'introduction de la convention tarifaire RBP. Il est donc urgent d'adapter les catégories de prix. Le Conseil fédéral a d'ailleurs demandé à l'Office fédéral de la santé publique de lui fournir une analyse indépendante sur le sujet.

Évolution du volume des ventes par catégorie de prix (indexé)



Fait n° 27 | Les pharmaciens réclament une rémunération équitable et durable.

Couverture juste des coûts sur les médicaments onéreux

Selon le système de catégories de prix actuel de l'OFSP
(catégorie de prix 6)

Composition du prix public	Médicament onéreux	
	Harvoni*	Tafinlar**
	CHF	CHF
Prix de fabrication (fixé par l'OFSP)	16 056.59	5 272.59
Prime fixe par emballage octroyée à la pharmacie (catégorie de prix 6; 240.00 CHF; fixée par l'OFSP)	240.00	240.00
Prime en pourcentage par emballage octroyée à la pharmacie (catégorie de prix 6; 0%; fixée par l'OFSP)	0.00	0.00
Prix public hors TVA	16 296.59	5 512.59
TVA 2,5%	407.41	137.81
Prix public TVA incluse	16 704.00	5 650.40

Couverture des coûts pour la pharmacie:	240.00	240.00
primes selon le système actuel (fixées par l'OFSP)		
Prime fixe que la pharmacie doit payer au grossiste (fixée par Good Distribution Practice, GDP)	-55.30	-55.30
Prime en pourcentage que la pharmacie doit payer au grossiste (catégorie de prix 6; 1,7%; fixée par GDP)	-272.96	-89.63
Prime permettant de couvrir les charges d'exploitation de la pharmacie	aucune	aucune
Bénéfice/perte pour la pharmacie	-88.26	+95.07

* Harvoni, 28 comprimés pelliculés ** Tafinlar, 75 mg, gélules dures, 120 unités

Source: Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP), pharmaSuisse

Avec le système actuel de catégories de prix et de calcul des marges de distribution, les pharmacies enregistrent des pertes sur les médicaments onéreux. Contrairement aux idées reçues, ces médicaments ne sont pas lucratifs pour les officines, bien au contraire.

Proposition d'adaptation du système de catégories de prix pour une couverture équitable des coûts

Composition du prix public	Médicament onéreux	
	Harvoni*	Tafinlar**
	CHF	CHF
Prix de fabrication (fixé par l'OFSP)	16 056.59	5 272.59
Prime fixe par emballage octroyée à la pharmacie (proposition de pharmaSuisse, décision revenant à l'OFSP)	115.30	115.30
Prime fixe par emballage octroyée à la pharmacie (proposition de pharmaSuisse: 3,4%, décision revenant à l'OFSP)	545.92	179.27
Prix public hors TVA	16 717.81	5 567.16
TVA 2,5%	417.95	139.18
Prix public TVA incluse	17 135.76	5 706.34

Couverture des coûts pour la pharmacie: primes d'après la proposition de pharmaSuisse (voir ci-dessus)	661.22	294.57
Prime fixe que la pharmacie doit payer au grossiste (fixées par GDP), inchangées	-55.30	-55.30
Prime en pourcentage que la pharmacie doit payer au grossiste (catégorie de prix 6; 1,7%; fixée par GDP), inchangées	-272.96	-89.63
Montant fixe permettant de couvrir les charges d'exploitation de la pharmacie, proposition de pharmaSuisse	-60.00	-60.00
Pourcentage (1,7%) permettant de couvrir les charges d'exploitation de la pharmacie, proposition de pharmaSuisse	-272.96	-89.63
Bénéfice/perte pour la pharmacie	0.00	0.00

Une couverture équitable des coûts nécessite des adaptations de la prime fixe et de la prime en pourcentage. L'objectif est de couvrir les charges et les prestations du pharmacien et d'éviter qu'il ne subisse les pertes qu'engendrent le système actuel de catégories de prix de l'Office fédéral de la santé publique.

Fait n° 28 | Avec la convention RBP, les pharmacies ont économisé plus d'un milliard.

Le volume des médicaments sur ordonnance à charge de l'assurance de base continue de progresser – contrairement au revenu des pharmaciens, pour lequel l'évolution inverse est observée. Sur les médicaments très bon marché et les médicaments très onéreux, les charges dépassent le revenu. Le fossé entre charges et revenus ne cesse donc de croître et place de nombreuses pharmacies dans une situation économique difficile. Sécurité maximale pour les patients, rémunération équitable et élimination des fausses incitations financières: tels sont les objectifs de la convention tarifaire RBP*.

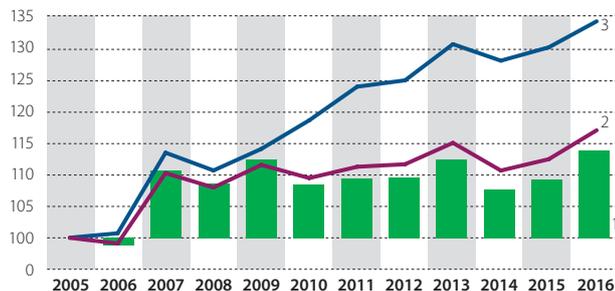
Rémunération indépendamment du prix

Depuis son introduction en 2001, la RBP permet de s'assurer que les pharmaciens peuvent facturer les prestations qu'ils fournissent lors de la remise d'un médicament sur ordonnance et à charge des caisses indépendamment de son prix. Ce système de rémunération a permis aux payeurs de primes d'économiser depuis 2001 pas moins d'un milliard de francs. Avec les baisses de prix imposées par l'Office fédéral de la santé publique, les pharmacies ont encore une fois contribué aux efforts d'économie à hauteur de 80 millions de francs par an.

Développement de la RBP

En raison de l'accroissement des volumes de vente et de l'évolution à la traîne des revenus, il est urgent de développer la RBP pour garantir sa pertinence. Tandis que les charges et le volume des ventes en pharmacie ne cessent d'augmenter, le revenu des pharmaciens ne suit pas cette évolution.

Évolution des coûts des médicaments RBP



Indicateurs pour la remise par les pharmacies de médicaments sur ordonnance à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS), base 2005 = 100

- 1 ■ Revenu découlant du système de fixation des prix de l'Office fédéral de la santé publique – net
- 2 ■ Revenu découlant de la vente de médicaments A, B de la liste des spécialités (LS), y.c. tarifs
- 3 ■ Nombre d'emballages vendus

*RBP = rémunération basée sur les prestations; convention tarifaire entre assureurs-maladie et pharmacies

Source: Medicpool, calculs pharmaSuisse

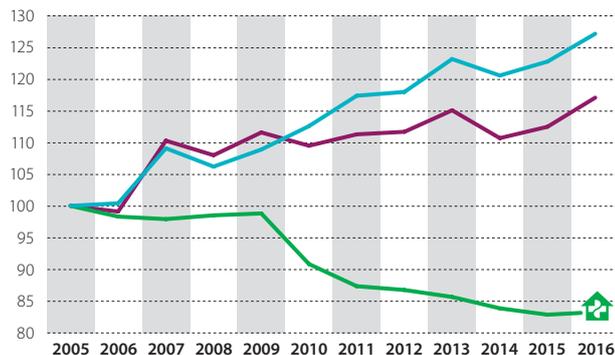
Fait n° 29 | L'augmentation des volumes engendre plus de charges, mais moins de revenus.

Le volume de vente des médicaments à charge des caisses a augmenté de 17,1 % depuis 2005. Les revenus découlant des prestations pharmaceutiques et du système de fixation des prix de l'Office fédéral de la santé publique sont également en hausse (27,2 % et 11,9 % respectivement), ce qui est logique. Le revenu par emballage a, par contre, chuté de 16,6 %.

Plus de charges pour moins de revenus

Le graphique montre bien que les mécanismes de la convention tarifaire RBP (rémunération basée sur les prestations entre assureurs-maladie et pharmacies) fonctionnent. Une augmentation du volume n'entraîne pas automatiquement une augmentation du revenu. Comme les charges et les coûts des salaires augmentent de manière disproportionnée, le revenu moyen par emballage baisse et cela devient problématique.

Chiffres clés – Remise de médicaments des catégories A et B de la liste des spécialités (indexé)



Base 2005 = 100

- Revenu moyen par emballage, hors grossiste, rabais et tarifs
- Nombre d'emballages vendus
- Revenu découlant des prestations pharmaceutiques hors TVA

Source: Medicpool, Office fédéral de la statistique

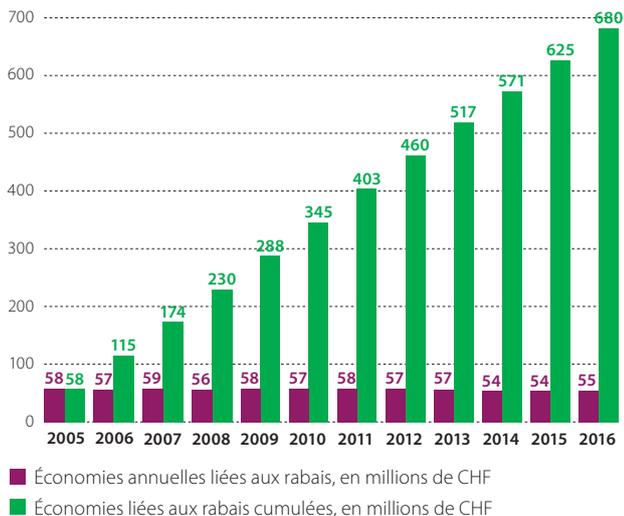
Fait n° 30 | Les rabais accordés aux caisses-maladie totalisent à 680 millions de francs.

À l'avenir, le secteur de la santé devrait encore gagner en importance en raison de la croissance de la population et des changements dans la structure démographique. Avec l'augmentation du nombre de personnes âgées et de malades chroniques, les besoins en prestations médicales vont forcément croître. Dans le même temps, les évolutions scientifiques et techniques fulgurantes permettent de développer de nouveaux traitements, qui entraînent toutefois une hausse des dépenses de santé.

La ristourne fait partie de la RBP

Les rabais accordés par les pharmaciens aux assureurs-maladie se sont traduits par des économies annuelles de près de 60 millions de francs. Entre 2005 et 2016, le montant total s'élève à 680 millions de francs. Le rabais de 2,5 % est consenti par les pharmaciens aux assureurs-maladie sous la forme d'une ristourne. Il concerne tous les médicaments à charge des caisses de la liste des spécialités (LS, catégories de remise A et B) ainsi que tous les vaccins et les immunologiques figurant sur la LS. La ristourne à l'assureur-maladie fait partie de la convention tarifaire RBP (rémunération basée sur les prestations).

Économies liées aux rabais



Source: Medicpool

Les pharmacies déchargent
les médecins de famille
et les hôpitaux, et réduisent
les coûts.

6,5 %

des frais de santé sont
imputables aux pharmacies.

1 milliard

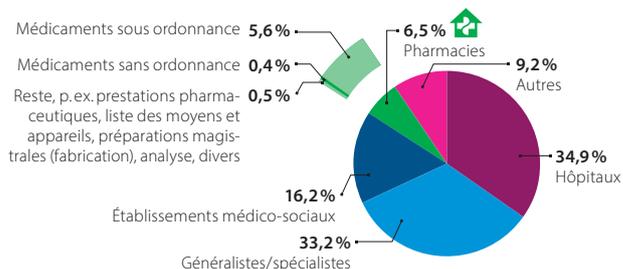
de francs sont déboursés
par les Suisses eux-mêmes.

> 50 %

des médicaments sont
vendus en Suisse par des
médecins et des hôpitaux.

Fait n° 31 | Sur la totalité des coûts de la santé seuls 6,5% passent par les pharmacies.

Coûts du système de santé selon le fournisseur de biens et services



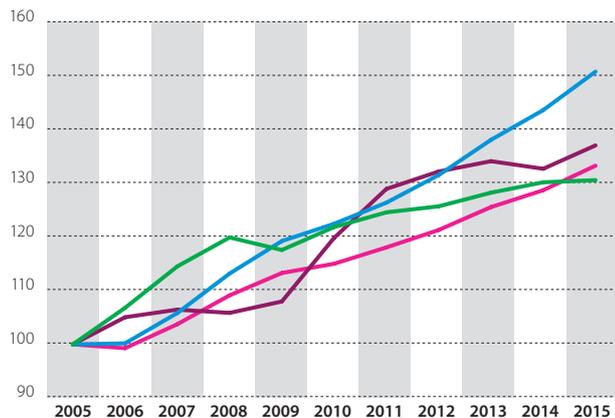
Hôpitaux	27 150,1 mio. de CHF	34,9%
Généralistes/spécialistes	25 854,6 mio. de CHF	33,2%
Établissements médico-sociaux	12 640,4 mio. de CHF	16,2%
Pharmacies	5 017,0 mio. de CHF	6,5%
Autres:	7 172,7 mio. de CHF	9,2%
Assureurs	2 613,2 mio. de CHF	3,4%
État	1 286,2 mio. de CHF	1,6%
Appareils thérapeutiques	1 482,5 mio. de CHF	1,9%
Institutions sans but lucratif	875,6 mio. de CHF	1,1%
Drogueries	507,7 mio. de CHF	0,7%
Importations	407,6 mio. de CHF	0,5%
Total 2015	77 834,8 mio. de CHF	100%
Total 2014	71 166,9 mio. de CHF	
Écart	6 667,9 mio. de CHF	9,4%

AOS = assurance obligatoire des soins (assurance de base)

Source: Office fédéral de la statistique – Coûts du système de santé selon le fournisseur de biens et services 2015

Fait n° 32 | Les coûts du système de santé augmentent de manière disproportionnée.

Évolution du produit intérieur brut, des coûts du système de santé, des primes d'assurance-maladie et de la population (indexé)



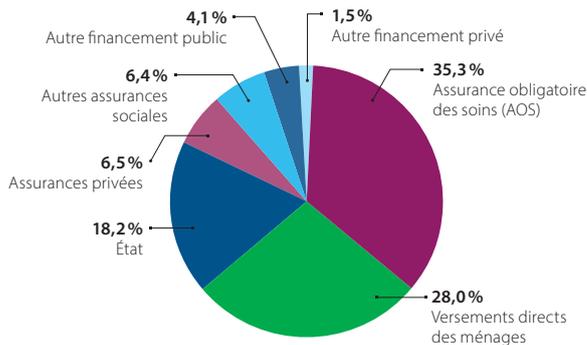
■ Produit intérieur brut (PIB) nominal
 ■ Population
 ■ Primes d'assurance-maladie (AOS)
 ■ Coûts du système de santé

Base 2005 = 100

Source: Office fédéral de la statistique

Fait n° 33 | L'assurance de base ne prend en charge qu'un tiers des frais de santé.

Coûts du système de santé selon le régime de financement



Assurance obligatoire des soins (AOS)	27 498,8 mio. de CHF	35,3%
Versements directs des ménages	21 766,1 mio. de CHF	28,0%
État	14 180,6 mio. de CHF	18,2%
Assurances privées	5 092,6 mio. de CHF	6,5%
Autres assurances sociales	4 940,9 mio. de CHF	6,4%
Autre financement public	3 170,6 mio. de CHF	4,1%
Autre financement privé	1 185,2 mio. de CHF	1,5%
Total 2015	77 834,8 mio. de CHF	100%

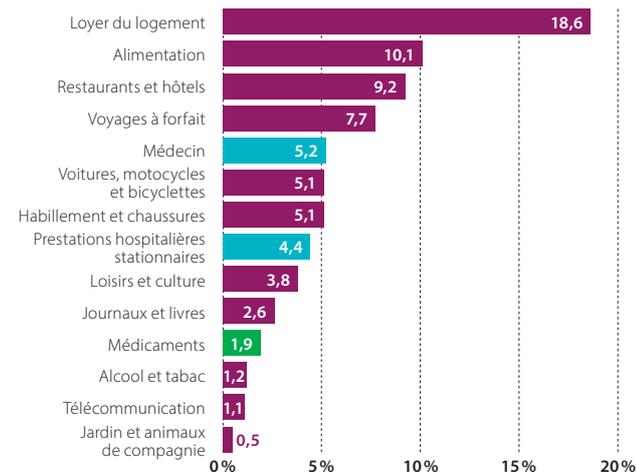
Source: Office fédéral de la statistique

Fait n° 34 | Les médicaments grèvent peu le budget des ménages.

Comparées à d'autres postes budgétaires, les dépenses de médicaments pèsent peu dans la balance. Les prestations liées aux consultations à l'hôpital et en cabinet médical grèvent davantage le budget puisqu'elles représentent plus du double.

Structure des dépenses des ménages suisses

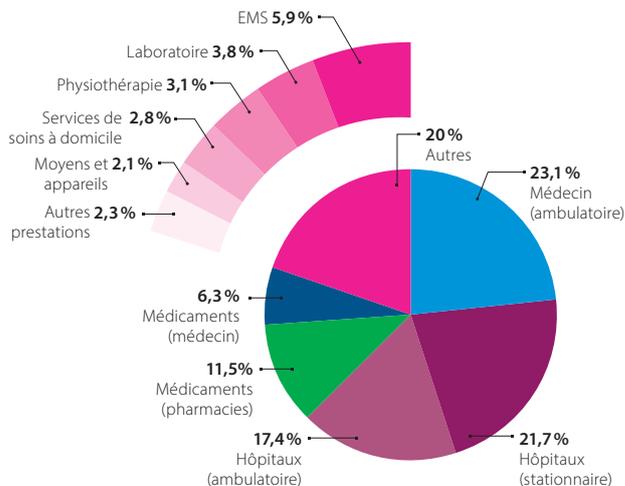
Panier-type de l'indice des prix à la consommation (en %)



Source: indice des prix à la consommation, pondération 2016, Office fédéral de la statistique

Fait n° 35 | Les hôpitaux et les médecins sont les principaux responsables des dépenses et inducteurs de coûts.

Prestations de l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon le groupe de coûts



Source: Office Fédéral de la Santé Publique

Fournisseur de biens et services	2016	%	Évolution année précédente
Médecin (ambulatoire)	7274,2 mio. de CHF	23,1%	3,8%
Hôpitaux (stationnaire)	6820,4 mio. de CHF	21,7%	-0,9%
Hôpitaux (ambulatoire)	5463,4 mio. de CHF	17,4%	8,3%
Médicaments (pharmacies)	3635,5 mio. de CHF	11,5%	5,0%
dont industrie	2324,2 mio. de CHF	69,8%	9,8%
Médicaments (médecin)	1974,4 mio. de CHF	6,3%	6,0%
Autres:	6316,0 mio. de CHF	20,0%	7,6%
EMS	1854,5 mio. de CHF	5,9%	3,1%
Laboratoire	1210,3 mio. de CHF	3,8%	7,9%
Physiothérapie	989,0 mio. de CHF	3,1%	10,3%
Services de soins à domicile	868,4 mio. de CHF	2,8%	9,4%
Moyens et appareils	657,7 mio. de CHF	2,1%	7,4%
Autres prestations	736,1 mio. de CHF	2,3%	14,1%
Total 2016	31 483,9 mio. de CHF	100%	4,5%

Source: Office Fédéral de la Santé Publique

Fait n° 36 | La moitié des médicaments en Suisse est vendue par les médecins et les hôpitaux.

L'approvisionnement de médicaments est assuré en priorité par les pharmacies publiques. Elles ne sont toutefois pas les seules à pouvoir remettre des médicaments. Dans certains cantons, les médecins ainsi que les hôpitaux, les pharmacies d'envoi postal et, pour les médicaments sans ordonnance, les drogueries représentent d'autres canaux de distribution.

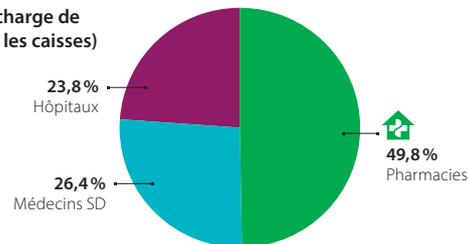
Variations intercantionales

En Suisse, la remise de médicaments sur ordonnance est réglementée différemment selon le canton (voir Fait n° 10). Dans certains cantons, ces médicaments peuvent être remis exclusivement par les pharmacies (Rx). Dans d'autres, il est prévu que les médecins tiennent une pharmacie privée (dispensation médicale, ou SD) et vendent des médicaments. Deux cantons autorisent une dispensation médicale limitée sur le papier (forme mixte).

Contrairement à leur remise, l'administration de médicaments, notamment d'injections au cabinet médical ou lors de visites du médecin à domicile est considérée comme une urgence et donc autorisée dans tous les cas.

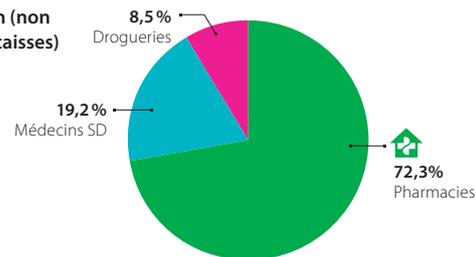
Répartition AOS et automédication selon le fournisseur de biens et services (prix de fabrique)

Médicaments à charge de l'AOS (admis par les caisses)



Pharmacies	2336,0 mio. de CHF	49,8 %
Médecins SD	1237,0 mio. de CHF	26,4 %
Hôpitaux	1118,3 mio. de CHF	23,8 %
Total 2016	4691,3 mio. de CHF	100 %

Automédication (non admise par les caisses)



Pharmacies	570,5 mio. de CHF	72,3 %
Médecins SD	151,9 mio. de CHF	19,2 %
Drogueries	67,1 mio. de CHF	8,5 %
Total 2016	789,5 mio. de CHF	100 %

AOS = assurance obligatoire des soins (assurance de base)
SD = dispensation médicale, vente de médicaments par les médecins

Source: Quintiles IMS Suisse, calculs pharmaSuisse

Fait n° 37 | La population suisse paye 1 milliard de sa poche.

De nombreux problèmes de santé peuvent être résolus directement en pharmacie et traités par des médicaments sans ordonnance. Les pharmaciens permettent ainsi aux patients de recevoir, après des conseils pharmaceutiques, des médicaments appropriés pour traiter de façon sûre et efficace des maladies sans complication. Les patients n'ont pas besoin de prendre rendez-vous chez le médecin ou d'aller aux urgences, ce qui permet de réduire le nombre de consultations ainsi que les frais de traitement pour des troubles légers.

Les conseils du pharmacien permettent de freiner la hausse des coûts

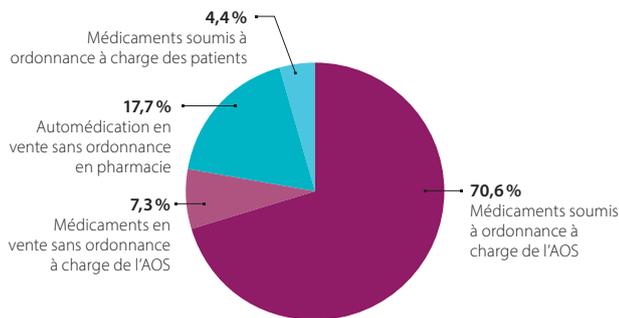
En outre, les pharmaciens peuvent identifier les patients qui ont besoin d'un traitement médical et éviter les coûts sous-jacents inutiles qui pourraient résulter dans le cas contraire. Ils contribuent ici aussi à freiner la hausse des coûts dans l'assurance de base.

La population est prête à payer

En 2016, la population suisse a dépensé au moins 766 millions de francs en automédication dans le canal des pharmacies. Pour obtenir ce chiffre, il suffit de déduire des coûts des médicaments vendus en pharmacie (4313 millions) ceux des médicaments sur ordonnance à charge de l'assurance obligatoire des soins AOS (3044 millions) ainsi que des médicaments payés par les patients (190 millions, entre autres pour la pilule contraceptive, la contraception d'urgence, le Viagra)

et des médicaments en vente libre à charge de l'AOS (313 millions). Viennent s'y ajouter les primes pour d'éventuelles assurances complémentaires afin que soient remboursés les médicaments non couverts par l'assurance de base.

Répartition des coûts des médicaments dans les pharmacies



Médicaments soumis à ordonnance à charge de l'AOS	3044,1 mio. de CHF	70,6%
Médicaments en vente sans ordonnance à charge de l'AOS (produits prescrits par le médecin qui sont aussi disponibles sans ordonnance en pharmacie)	313,3 mio. de CHF	7,3%
Automédication en vente sans ordonnance en pharmacie	766,0 mio. de CHF	17,7%
Médicaments soumis à ordonnance à charge des patients (pilule, contraception d'urgence, Viagra, etc.)	189,5 mio. de CHF	4,4%
Total 2016	4312,9 mio. de CHF	100%
Total 2015	4165,3 mio. de CHF	
Écart	147,6 mio. de CHF	3,5%

Source: Quintiles IMS Suisse, 2016; année de référence = 2016

Fait n° 38 | La vente par correspondance est peu judicieuse et même dangereuse.

Le Tribunal fédéral a confirmé en 2015 que l'envoi de médicaments en vente libre en l'absence d'ordonnance médicale est interdit au sens de la loi sur les produits thérapeutiques. Un questionnaire patient n'est pas suffisant pour la vente par correspondance de tels médicaments: le contact personnel entre le professionnel de santé et le patient est nécessaire avant toute remise, ou tout envoi, d'un médicament. Il est indispensable à l'établissement correct de l'état de santé et s'inscrit dans le respect des règles des sciences médicales et pharmaceutiques.



En Suisse, la sécurité des patients est la règle d'or. On a donc défini des normes et des contrôles de qualité sévères afin de garantir la protection de la population et de limiter au maximum les coûts subséquents et les utilisations incorrectes pour la population.

A titre d'exemple, 103 pays ont participé en 2016 à l'opération internationale «PANGEA IX» coordonnée par Interpol et destinée à lutter contre la vente illicite de médicaments sur Internet. Sur les 332 936 paquets qu'elles ont interceptés de par le monde, les autorités en ont saisi 170 217. Elles ont en outre ordonné la fermeture de 4938 sites Internet qui proposaient des produits thérapeutiques illicites. Les douanes suisses, Swiss-

medic et Antidoping Suisse ont contrôlé plus de 2000 paquets postaux, et ont mis la main sur 82 des 765 colis qui contenaient des produits pharmaceutiques ou dopants.

Des économies au mauvais endroit

Les médicaments illégaux présentent des risques considérables pour la santé du consommateur, sans compter que leur attrait financier a une contrepartie. La structure des coûts dans la vente par correspondance s'est en effet retrouvée prise dans un étau en raison des baisses de prix successives. Ces dernières favorisent également la commande de quantités inutilement élevées. L'acheteur s'expose en outre au danger de voir des informations personnelles, telles que son numéro de carte de crédit, détournés par des organisations criminelles. Toute personne qui commande sur Internet et prend des produits pharmaceutiques ou dopants d'origine inconnue prend ainsi de grands risques sanitaires et financiers.

Origine des importations illégales en 2016 par continent/pays

Inde	48 %
Europe occidentale (notamment RU, Allemagne, Portugal)	21 %
Asie (hors Inde, surtout Thaïlande, Chine, Singapour, Cambodge)	13 %
Europe de l'Est	9 %
Autres pays	9 %

Envois saisis en 2016 par type de produits

Stimulants sexuels	55 %
Somnifères et calmants	14 %
Médicaments importants sur ordonnance	13 %
Produits amincissants	5 %
Agent favorisant la pousse des cheveux	2 %
Autres	11 %

Source: Swissmedic

Nous vous remercions de votre attention et vous souhaitons une bonne santé.



pharmaSuisse

Schweizerischer Apothekerverband

Société Suisse des Pharmaciens

Società Svizzera dei Farmacisti

Stationsstrasse 12

CH-3097 Berne-Liebefeld

T +41 (0)31 978 58 58

F +41 (0)31 978 58 59

info@pharmaSuisse.org

www.pharmaSuisse.org

www.pharmaSuisse.org/faktenundzahlen

www.pharmaSuisse.org/faitsetchiffres